



LES VOYAGES  
La Libre



## Les jardins de Cornouailles



La Libre Jardin

Du 11 au 16 mai 2025



  
*Preference*

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 - 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00 |  
[info@preference.be](mailto:info@preference.be) | [www.preference.be](http://www.preference.be)

# PROGRAMME :

**BRUXELLES → AMSTERDAM → BRISTOL – MAWGAN PORTH**

**DIMANCHE 11 MAI**

En matinée, envol en direction de Bristol via Amsterdam.

Déjeuner libre à l'aéroport d'Amsterdam. Arrivée à Bristol en début d'après-midi.

Accueil par le guide local et route vers l'hôtel.

Continuation vers l'hôtel **Bedruthan Hotel & Spa 4\*** à Mawgan Port (ou similaire).

Installation, dîner et nuitée.

Le Bedruthan Hotel & Spa, situé sur la côte nord des Cornouailles, offre une vue imprenable sur l'océan Atlantique. Cet hôtel moderne, proche de la plage de Mawgan Porth, est réputé pour son atmosphère relaxante, ses installations de spa et son restaurant mettant à l'honneur les produits locaux. C'est une destination idéale pour une retraite bien-être au cœur de la nature cornouaillaise.



Départ pour **les jardins « perdus » d'Heligan**, souvent présentés comme les plus extraordinaires d'Europe et les plus mystérieux d'Angleterre.



Abandonnés après la Première Guerre mondiale, les jardins d'Heligan ont été redécouverts et restaurés dans les années 1990. Aujourd'hui, les visiteurs peuvent explorer une vaste étendue de jardins victoriens, des potagers en terrasses, des serres tropicales luxuriantes, ainsi que des forêts mystérieuses peuplées de sculptures naturelles. Ce lieu unique est un véritable havre de paix, mêlant histoire,

nature et découverte botanique, attirant passionnés de jardinage et amoureux de la nature du monde entier.

Déjeuner libre dans le jardin.

Continuation vers **Fowey**, pour une visite pédestre de la ville et un petit tour en bateau sur les traces de Daphné du Maurier.

Charmante petite ville côtière du sud-ouest de l'Angleterre, Fowey est nichée sur les rives de l'estuaire de la rivière Fowey. Avec ses ruelles étroites, ses maisons colorées et son ambiance maritime, elle séduit les visiteurs. Elle est également la ville de cœur de Daphnée du Maurier, auteur britannique dont les œuvres ont marqué le 20<sup>e</sup> siècle. Connue pour ses romans captivants mêlant mystère, romance et suspense, elle est surtout renommée pour son chef-d'œuvre *Rebecca* (1938), un classique du genre gothique.



Retour vers votre hôtel en fin d'après-midi. Dîner et nuitée à l'hôtel.

Le matin, direction **les jardins de Cotehele**, à l'atmosphère médiévale avec sa demeure Tudor, son moulin, et son vaste domaine avec vue sur la vallée.

Acquise par William Edgcumbe lors de son mariage avec Hilaria, l'héritière de Cotehele, cette demeure historique offre une immersion authentique dans le passé. Entourée de dépendances pittoresques, dont un colombier en pierre remarquablement préservé, elle a accueilli le roi George III en 1788 et



est la première propriété à avoir été acceptée par le Trésor en paiement des droits de succession. Aujourd'hui sous la protection du National Trust, la Maison de Cotehele renferme des trésors tels que l'armoire de Cotehele et une horloge exceptionnelle.

Déjeuner libre dans le jardin.

L'après-midi, visite du **Lanhydrock House & Garden**.

Lanhydrock incarne parfaitement l'esprit d'une demeure et d'un domaine de campagne, évoquant l'atmosphère d'une maison familiale opulente, mais sans prétention.

Après un incendie dévastateur en 1881, la maison jacobéenne a été rénovée dans un style très victorien, avec ce qui se fait de mieux en matière de conception et d'aménagement d'une maison de campagne et les derniers équipements modernes.

Les vastes jardins offrent un spectacle de couleurs variées tout au long de l'année. Vous y trouverez de superbes bordures de plantes vivaces, un élégant parterre, ainsi que des jardins en terrasse illuminés par les camélias, magnolias et rhododendrons.



Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

Le matin, départ pour **l'Eden Project**, une réalisation ambitieuse et spectaculaire.

Dans une ancienne carrière d'ardoise, à l'intérieur de deux biomes, on a reproduit des climats tropicaux avec leur végétation. Ouvert en mars 2001, il comprend deux serres dont la structure extérieure d'ETFE (éthylène tétrafluoroéthylène), un matériau plastique transparent très résistant aux différences de pression & de température.



Déjeuner libre dans le jardin.

L'après-midi, retour à l'hôtel et temps libre pour profiter des infrastructures de l'hôtel, des plages ou tout simplement pour vous reposer. Diner et nuitée.

## ST MICHAEL'S MOUNT & TRELISSICK GARDEN

JEUDI 15 MAI

Départ vers le sud de la Cornouailles. Visite de **St Michael's Mount**, qui ne sera pas sans rappeler le Mont St Michel en France.

Il s'agit d'une île couronnée par une abbaye normande, un fort et une demeure imposante. On y accède à pied, à marée basse. Edouard I<sup>er</sup> le Confesseur l'offrit aux moines bénédictins pour qu'ils y construisent une abbaye. Les jardins conçus dans les années 1887 restent très fragiles et nécessitent une attention toute particulière ; mais leurs beautés en font une des visites les plus incontournables des Cornouailles.



Déjeuner dans un restaurant local.

L'après midi, visite des **jardins de Trelissick**.

Maison accueillante et jardin situé sur le domaine, le jardin de Trelissick offre de superbes vues maritimes et de belles promenades dans les bois.  
L'exploration de ses allées sinueuses mène à des plantes exotiques et aux bordures herbacées pleine de couleurs.

Retour vers l'hôtel, diner et nuitée.

Départ vers l'aéroport en s'arrêtant dans un dernier jardin : **Knightshayes House & Garden.**

Avec des hectares de jardins et de parcs magnifiques, entourant une spectaculaire maison néo-gothique, Knightshayes est un exemple rare du travail de William Burges. Le jardin à la française et boisé constitue l'une des collections de plantes les plus belles et les plus variées du pays. Avec plus de 1 200 espèces de plantes uniques à Knightshayes et une exposition en constante évolution, cela vaut toujours le détour, tout comme le potager clos, regorgeant de produits de saison pour le Stables Café.



Déjeuner libre dans le jardin.

Transfert vers l'aéroport de Bristol et vol vers Bruxelles, via Amsterdam, en fin de journée.

Arrivée à Bruxelles-Zaventem en fin de soirée.

- Fin du voyage -

# Le prix

SUR BASE DE MINIMUM **20** PARTICIPANTS.

**LE PRIX PRESTO POUR TOUTE INSCRIPTION EN CHAMBRE DOUBLE AVANT LE 15/12 : 3.450 €**

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **3.650€**

LE SUPPLEMENT SINGLE\* EST DE : **795 €**

## CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux Bruxelles-Bristol via Amsterdam avec la compagnie aérienne KLM Royal Dutch Airlines
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 142 €)
- L'hébergement et le petit déjeuner en chambre double classique à l'hôtel mentionné (ou similaire)
- La demi-pension avec thé/café compris (*restaurant de l'hôtel*)
- Le déjeuner du 15/05
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les transferts et les transports en autocar
- L'accompagnement d'un guide local parlant français pendant tout le circuit
- L'accompagnement professionnel Préférence de Bruxelles à Bruxelles
- Les attentions de La Libre
- La TVA d'application
- La prime du Fonds de Garantie Voyages

## CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les déjeuners (excepté le 15/05)
- Les boissons aux repas autre que thé/café, les pourboires et les dépenses personnelles
- Les éventuels droits de photos et de vidéos sur les sites
- Le Visa ETA (Electronic Travel Autorisation) d'application dès le 2 avril 2025 (+/- 10€)
- Les assurances

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 26/09/2024

## REMARQUES IMPORTANTES :

L'HÔTEL BEDRUTHAN HOTEL & SPA 4\* RESPECTE LA CHARTE ÉCOLOGIQUE ET NE DISPOSE PAS D'AIR CONDITIONNÉ NI DE MINIBAR DANS LES CHAMBRES.

**\*LES CHAMBRES « SINGLE » SONT TRES LIMITEES EN ANGLETERRE. PREFEREZ DAVANTAGE LES CHAMBRES PARTAGEES.**

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL EN COURS DE VALIDITE POUR TOUTE LA DUREE DU VOYAGE.** POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES VOYAGEANT AU ROYAUME-UNI A PARTIR DU 2 AVRIL 2025 DOIVENT ETRE EN POSSESSION DU VISA ETA (ELECTRONIC TRAVEL AUTORISATION).

**LES VISITES DE JARDINS ET SITES HISTORIQUES SE FONT A PIED AVEC DES SOLS IRREGULIERS, PAVES ET ESCALIERS. POUR LE BON DEROULEMENT DU VOYAGE, NOUS DEMANDONS AUX PARTICIPANTS D'AVOIR UNE TRES BONNE MOBILITE POUR Y PARTICIPER.**

# INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : LES JARDINS ANGLAIS – DU 11 AU 16 MAI

LA LIBRE JARDIN

**A RENVoyer CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)  
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES  
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)  
TEL : 02/647 30 00  
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Je, SOUSSIGNÉ,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

## RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

### DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE VOTRE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

### DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE VOTRE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE À 1 LIT  DOUBLE À 2 LITS  DOUBLE À PARTAGER  SINGLE

### EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIE DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

- PRIX :**
- AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE 2024 : 3.450 €**
  - LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.650 €**
  - LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **795 €**

**TAXES D'AÉROPORT INCLUSES** - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE :** TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2025.

**PAIEMENTS :**

- IBAN :** BE92 7440 6349 9223
- SWIFT/BIC :** KREDBEBB
- RÉFÉRENCE :** D.3865 CORNOUAILLES

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.*

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

## 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les réposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

## 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

## 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 95 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 95 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

## 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

## 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

## 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

## 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

## 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

## 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

## 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
[www.gfg.be](http://www.gfg.be)